Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

5.3.6 Désignation de représentants : autres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

Absent : M. GUILLOU Anthony

A été désigné secrétaire de séance : M. GUILBAUDEAU Michael

28-2026
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉCOLE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation, et notamment son article D411-1,

CONSIDERANT que le Conseil d'école comprend notamment le Maire de la commune ou son représentant, ainsi qu'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal,

En l'absence d'autres candidatures et conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la nomination de Mme Anne-Françoise QUELLEUX, adjointe en charge des affaires scolaires, en qualité de représentant du Conseil municipal auprès du Conseil d'école.

Le secrétaire de séance,
M. GUILBAUDEAU Michael

La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le : 13/07/2026